



NATIONS  
UNIES



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2000/16  
13 octobre 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE  
Treizième session, deuxième partie  
La Haye, 13-18 novembre 2000  
Point 10 b) de l'ordre du jour provisoire

**COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES NON VISÉES  
À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION**

**Rapport de la première réunion du Groupe consultatif d'experts des communications  
nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention**

**Note du secrétariat**

1. Par sa décision 8/CP.5, la Conférence des Parties a prié le secrétariat de faciliter les travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, notamment en coordonnant les réunions du Groupe et en rassemblant les rapports de ses ateliers et réunions régionaux pour examen par les organes subsidiaires.
2. En application de la décision 8/CP.5, le secrétariat a facilité l'organisation et l'établissement du rapport de la réunion inaugurale du Groupe, créé dans le but d'améliorer les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I.
3. Le rapport joint, soumis par le Président du Groupe, M. José Miguez (Brésil), apporte des informations sur les résultats de la première réunion du Groupe, tenue à Bonn (Allemagne), les 8 et 9 juin 2000.
4. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre jugera peut-être bon de prendre note du rapport et de donner au Groupe de nouvelles indications sur la conduite de ses travaux conformément à l'annexe de la décision 8/CP.5

**PREMIÈRE RÉUNION DU GROUPE CONSULTATIF D'EXPERTS DES  
COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES NON VISÉES  
À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION**

**Rapport du Président  
M. José Miguez (Brésil)**

**I. INTRODUCTION**

**A. Mandat**

1. Conformément à la décision 8/CP.5, le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention a été créé dans le but d'améliorer ces communications.
2. Le mandat du Groupe, tel qu'il est reproduit en annexe à la décision susmentionnée, est le suivant :
  - a) Échanger des données d'expérience et des informations sur l'établissement des communications nationales, et notamment examiner l'expérience acquise au niveau sous-régional lors de ses réunions et ateliers, suivant un ordre du jour qui sera arrêté dans le cadre de consultations entre les participants à chaque catégorie de réunion;
  - b) Étudier selon qu'il conviendra les besoins et les possibilités en matière de financement et d'assistance technique, et identifier les obstacles et les lacunes dans ces domaines;
  - c) Étudier selon qu'il conviendra les informations fournies dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, conformément aux directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention figurant dans l'annexe de la décision 10/CP.2;
  - d) Examiner les activités et programmes mis en œuvre pour faciliter et appuyer l'établissement des communications nationales par les Parties non visées à l'annexe I, en vue de recenser les lacunes et de formuler des recommandations pour mieux coordonner ces activités et programmes de façon à améliorer l'établissement des communications nationales;
  - e) Recenser les difficultés rencontrées par les Parties non visées à l'annexe I dans l'application des directives figurant dans l'annexe de la décision 10/CP.2, et l'utilisation des méthodes et des modèles établis par le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), et formuler, s'il y a lieu, des recommandations à ce sujet;
  - f) Identifier les problèmes d'analyse et de méthodologie, y compris les difficultés techniques liées à l'établissement et à la notification des inventaires des gaz à effet de serre, en particulier les problèmes rencontrés pour améliorer la collecte des données, élaborer des coefficients d'émission et données d'activité aux niveaux local et régional et mettre au point des méthodes, lorsqu'il y a lieu, afin d'améliorer la qualité des inventaires ultérieurs;
  - g) Examiner les communications nationales, notamment les inventaires des gaz à effet de serre, soumises par les Parties non visées à l'annexe I en vue de formuler une recommandation

sur les moyens de surmonter les difficultés liées à l'utilisation des méthodes du GIEC et des directives FCCC relatives aux inventaires figurant dans l'annexe de la décision 10/CP.2 et sur les innovations possibles, et d'établir des rapports à ce sujet;

h) Encourager les échanges entre les experts de toutes les Parties.

3. Conformément à la décision 8/CP.5, le Groupe consultatif d'experts comprend cinq experts d'Afrique, cinq experts d'Asie, cinq experts d'Amérique latine et des Caraïbes et six experts de Parties visées à l'annexe I. En outre, le secrétariat a désigné, pour participer aux travaux du Groupe, des représentants de trois organisations internationales, à savoir l'équipe spéciale des inventaires nationaux des gaz à effet de serre du GIEC, le programme d'appui aux communications nationales et CC:TRAIN (Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche) (voir annexe I).

## **B. Objet du rapport**

4. Ce rapport rend compte des délibérations de la première réunion du Groupe consultatif d'experts, tenue à Bonn les 8 et 9 juin 2000.

## **II. DÉBAT**

5. Le jeudi 8 juin 2000, le Président de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, M. John Ashe (Antigua et Barbuda) a ouvert la première réunion du Groupe consultatif d'experts en souhaitant la bienvenue aux participants. Il a insisté sur l'importance que revêtaient les travaux du Groupe pour la bonne application de la Convention et s'est dit convaincu que celui-ci n'allait pas manquer de s'acquitter avec diligence du mandat qui lui était confié.

6. Le Président de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre a suggéré, dans le but de faciliter la tâche du Groupe, que celui-ci élise un président et un rapporteur qui guideraient le bon déroulement des débats. Il a également suggéré que ces fonctions au sein du Groupe soient attribuées par rotation entre les régions à chaque réunion du Groupe et que le rapporteur désigné à une réunion exerce les fonctions de président à la réunion suivante. Les experts du Groupe ont élu M. José Miguez (Brésil) de la région Amérique latine et Caraïbes et M. Ayité-lo Ajavon (Togo) de la région Afrique président et rapporteur, respectivement, de la première réunion.

7. L'ordre du jour provisoire qui avait été précédemment distribué par le secrétariat a été examiné et adopté pour orienter les débats de la première réunion du Groupe (voir annexe II).

8. Les conclusions et recommandations du premier atelier du Groupe pour la région Amérique latine et Caraïbes ont été présentées par la coordonnatrice de l'atelier, Mme Julia Martínez (Mexique). Le Groupe a débattu du rapport de synthèse de l'atelier reproduit dans le document FCCC/SBI/2000/INF.4. Il a aussi examiné les rapports des trois groupes de travail constitués pendant l'atelier pour étudier les inventaires nationaux des gaz à effet de serre (document de travail No 9 (2000)), l'évaluation de la vulnérabilité et les adaptations possibles (document de travail No 10 (2000)) et les besoins techniques et financiers (document de travail No 11 (2000)). Les experts ont également débattu du document de travail No 8 (2000) intitulé "National greenhouse gas inventories of non-Annex I Parties of the Latin America and

the Caribbean region: preliminary synthesis and methodological issues" que le secrétariat de la Convention avait établi pour faciliter les échanges de vues au cours de l'atelier.

9. Le Groupe consultatif d'experts a noté que les contributions apportées par l'atelier pour l'Amérique latine et les Caraïbes étaient très utiles et que la structure de la réunion de même que l'organisation des débats pourraient servir de modèles pour les ateliers régionaux à venir.

10. Le Groupe a examiné le mandat qui lui avait été confié et qui est reproduit en annexe à la décision 8/CP.5. Pour s'assurer que tous les points du mandat sont abordés dans son plan de travail, il a établi, examiné et adopté une liste récapitulative des initiatives à prendre par ses membres (voir annexe III). Il a également décidé de procéder à un examen technique des communications nationales soumises jusque-là au secrétariat de la Convention et à une évaluation d'un certain nombre de questions touchant à plusieurs domaines.

11. Afin que son rapport final soit établi en temps voulu pour être soumis à l'examen de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre à la septième session de la Conférence des Parties, le Groupe consultatif d'experts a débattu d'un programme de réunions et d'activités qu'il a ensuite adopté. La décision 8/CP.5 prévoyait que deux autres ateliers régionaux seraient organisés en 2000, pour la région Afrique et la région Asie, et que le Groupe se réunirait de nouveau en 2000, avant la reprise de la treizième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre. En conséquence, le Groupe a programmé un atelier régional pour l'Afrique pendant la deuxième semaine d'août et un atelier régional pour l'Asie pendant la troisième semaine d'octobre. Il a également décidé de tenir sa deuxième réunion après le troisième atelier régional, pendant la semaine précédant la reprise des treizièmes sessions des organes subsidiaires (9-10 novembre 2000) à La Haye (Pays-Bas). Au cours de cette réunion, il procédera à une analyse des résultats des trois ateliers régionaux, qu'il utilisera pour affiner son plan de travail pour 2001, et notamment pour établir le programme d'une ou plusieurs futures réunions régionales.

12. Le Groupe a noté que, pour mener à bien les tâches spécifiées dans son mandat, il ne lui serait pas possible, par manque de temps, d'organiser trois ateliers régionaux distincts et d'établir son rapport final en temps voulu pour que celui-ci soit soumis à l'examen des organes subsidiaires à la septième session de la Conférence des Parties (novembre 2001). Il a donc décidé d'organiser un atelier régional commun du 5 au 10 mars 2001, estimant que cela lui permettra de mieux examiner toutes les questions appropriées touchant à plusieurs domaines et de procéder à des comparaisons interrégionales.

13. Après l'atelier commun, un groupe de rédacteurs, comprenant le Président et le rapporteur de l'atelier, les présidents et les rapporteurs des trois groupes de travail créés au cours de l'atelier pour débattre de questions et priorités régionales et jusqu'à six autres membres du Groupe consultatif d'experts, nommés de préférence par des Parties visées à l'annexe I, établira un projet de rapport de l'atelier commun. Il établira également, à l'intention de la Conférence des Parties, un projet de rapport final du Groupe consultatif d'experts, qui sera soumis à l'examen de tous les membres du Groupe au cours de sa troisième réunion, avant les quatorzièmes sessions des organes subsidiaires.

14. La quatrième réunion, qui devrait avoir lieu les 6 et 7 août 2001, étudiera et adoptera le rapport final du Groupe consultatif d'experts, qui sera soumis à l'examen des organes subsidiaires à la septième session de la Conférence des Parties.

15. Le Groupe consultatif d'experts a soumis pour examen par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre à sa douzième session une estimation du coût d'exécution de son plan de travail pour s'acquitter du mandat qui lui a été confié en vertu de la décision 8/CP.5 (voir annexe IV). Le budget fait apparaître un déficit de US\$ 500 000.

16. Les membres du Groupe nommés par des Parties non visées à l'annexe I ont exprimé le désir de saisir l'occasion offerte par la sixième session de la Conférence des Parties et les quatorzièmes sessions des organes subsidiaires pour procéder à de nouvelles consultations qui faciliteraient la réalisation du mandat du Groupe. Les incidences budgétaires des indemnités journalières additionnelles nécessaires pour que ces experts participent aux réunions s'établiraient aux environs de US\$ 70 000.

**Annexe I**

**LISTE DES PARTICIPANTS**

**(Membres)**

**Présents**

**Afrique**

M. Ahmed Amin (Égypte)  
Mme Isabelle Niang Diop (Sénégal)  
Professeur Ayite-lo Ajavon (Togo)  
M. Richard Muyungi (République-Unie de Tanzanie)

**Asie**

M. Aimin Ma (Chine)  
M. Mahendra Kumar (Fidji)  
M. Mahboob Elahi (Pakistan)  
M. Taha Zatari (Arabie saoudite)  
M. Vute Wangwacharakul (Thaïlande)

**Amérique latine et Caraïbes**

M. Brian Challenger (Antigua et Barbuda)  
M. Philip S. Weech (Bahamas)  
M. José Miguez (Brésil)  
M. Luis Cáceres (Équateur)  
Mme Julia Martínez (Mexique)

**Parties visées à l'Annexe I**

M. Christopher Mitchell (Australie)  
M. Anke Herold (Allemagne)  
M. Ivan Mojik (Slovaquie)  
M. Othmar Schwank (Suisse)  
M. Jack Fitzgerald (États-Unis d'Amérique)

**Organisations internationales**

M. Luis Paz (CC:TRAIN (UNITAR))  
M. Bo Lim (PNUD/PNUE/Programme d'appui aux communications nationales)  
M. Taka Hiraishi (Équipe spéciale des inventaires nationaux des gaz à effet de serre du GIEC)

**Absents**

M. Jean-Philippe Thomas (France), excusé  
Mme Lauraine Lotter (Afrique du Sud), excusée

**Annexe II**

**ORDRE DU JOUR**

**Jeudi 8 juin 2000**

- 9 heures Versement des indemnités journalières de subsistance aux participants qui ont qualité pour en bénéficier
- 9 h 30 Ouverture de la réunion par le Président de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, M. John Ashe
- 9 h 40 Questions d'organisation :
- Désignation du Président
  - Désignation du Rapporteur
- 10 heures Présentation du rapport du premier atelier régional pour l'Amérique et les Caraïbes, par la coordonnatrice de l'atelier (Mme Julia Martínez)
- 10 h 30 Examen des contributions apportées par l'atelier
- 12 h 30 Déjeuner
- 14 h 30 Échanges de vues sur un plan de travail éventuel pour le Groupe consultatif d'experts
- 18 heures Clôture

**Vendredi 9 juin 2000**

- 9 heures Poursuite des échanges de vues sur le plan de travail
- 11 heures Questions de procédure :
- Participation aux ateliers régionaux
  - Présentation des rapports aux organes subsidiaires
- 12 heures Rapport de la réunion
- 12 h 15 Questions diverses :
- Financement de la participation aux réunions du Groupe consultatif d'experts
  - Participation aux réunions de la Conférence des Parties et de l'Organe subsidiaire

**Annexe III****LISTE RÉCAPITULATIVE DES INITIATIVES À PRENDRE PAR  
LE GROUPE CONSULTATIF D'EXPERTS**

	<b>MANDAT</b>	<b>INITIATIVEES</b>
5 a)	Échange d'informations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ateliers</li> <li>- Recherche d'autres modalités (ultérieures)</li> <li>- Travail en réseau</li> </ul>
5 b)	Ressources financières Assistance technique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Situation de fait</li> <li>- Obstacles</li> <li>- Lacunes</li> <li>- Renforcement des capacités sur le long terme</li> </ul>
5 c)	Informations fournies dans les communications nationales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lacunes</li> <li>- Directives en vigueur (FCCC)</li> </ul>
5 d)	Activités et programmes mis en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recenser les programmes mis en œuvre</li> <li>- Déterminer l'aide apportée par les programmes (multilatéraux ou bilatéraux) pour établir des communications nationales, ainsi que les moyens d'améliorer la coordination de ces programmes</li> <li>- Mise en évidence d'une coordination régionale éventuelle</li> </ul>
5 e)	Difficultés rencontrées dans l'application des directives FCCC (décision 10/CP.2) Méthodes établies par le GIEC <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaires</li> <li>- Répercussions et adaptations</li> </ul> Autres modèles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recenser les problèmes</li> <li>- Proposer des améliorations</li> </ul>
5 f)	Inventaires des gaz à effet de serre Difficultés techniques liées à l'établissement et à la notification des inventaires <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecte des données</li> <li>- Coefficients d'émission</li> <li>- Données d'activité</li> <li>- Mise au point de méthodes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recenser les lacunes et les problèmes et rechercher en particulier s'il existe un système d'archivage des données</li> <li>- Proposer des améliorations</li> </ul>
5 g)	Problèmes de méthodologie liés aux inventaires des gaz à effet de serre <ul style="list-style-type: none"> <li>- Méthodes du GIEC</li> <li>- Lignes directrices révisées (1996)</li> <li>- Indication de bonnes pratiques</li> <li>- Directives FCCC relatives aux inventaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Étudier les moyens de surmonter les difficultés d'application</li> <li>- Recenser les innovations</li> </ul>
5 h)	Encourager des échanges entre les experts	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en relief la coopération Sud-Sud</li> <li>- Consolider et améliorer le fichier d'experts</li> <li>- Travail en réseau</li> </ul>



**Annexe IV****PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR LES RÉUNIONS ET LES ATELIERS***(En dollars É.-U.)*

<b>BESOINS</b>	
<b>I. Besoins estimatifs pour 2000</b>	
Atelier régional (Amérique latine et Caraïbes)	75 000
Deux ateliers régionaux (Afrique et Asie)	150 000
Première réunion du Groupe consultatif d'experts, Bonn (Allemagne) (financement pour sept participants)	21 000
Deuxième réunion du Groupe consultatif d'experts, La Haye (financement pour 16 participants)*	54 000
<b>Total partiel I : Besoins estimatifs pour 2000</b>	<b>300 000</b>
<b>II. Besoins estimatifs pour 2001</b>	
Ateliers régionaux communs, lieu à déterminer (financement pour 61 participants)	223 180
Troisième réunion du Groupe consultatif d'experts, Bonn (Allemagne) (financement pour 16 participants)*	57 500
Quatrième réunion du Groupe consultatif d'experts (financement pour 16 participants)	57 000
<b>Total partiel II : Besoins estimatifs pour 2001</b>	<b>337 680</b>
<b>TOTAL DES BESOINS POUR 2000-2001</b>	<b>637 680</b>
<b>RECETTES</b>	
<b>Fonds reçus à ce jour</b>	
États-Unis d'Amérique	100 000
Finlande	13 371
Fonds de Bonn	21 000
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>134 371</b>
<b>TOTAL NET NÉCESSAIRE</b>	<b>503 309</b>
* Indemnité journalière de subsistance pendant deux semaines pour la participation d'experts de Parties non visées à l'annexe I à deux réunions supplémentaires (sixième session de la Conférence des Parties et quatorzième session de l'Organe subsidiaire)	70 000
<b>TOTAL NET NÉCESSAIRE</b>	<b>573 309</b>

-----